

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 95 (1944)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Chronique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

trophe. On construisit, sur le même emplacement, un nouveau barrage en moëllons qui fit ses preuves.

D'une manière générale, les travaux en béton ordinaire n'ont pas donné de bons résultats dans ce secteur; les ailes des barrages entrant en contact avec la roche gypseuse ou avec les eaux contenant du gypse, sont rongées et fondent rapidement. Seuls les bétons pour lesquels on a utilisé des ciments spéciaux, fondus ou alumineux, résistent à la désagrégation des eaux gypseuses. Le glissement des berges — toute la région de la rive droite se trouve en effet sur un plan de glissement en mouvement — représentait un obstacle très important à la construction des barrages. Plusieurs de ces derniers, formant un seul bloc de béton, ont été écrasés par la pression de la montagne, notamment dans la région des « Prés », située en aval d'Arveyes et de Villars.

Pour assainir la berge et diminuer la pression, on construisit un tunnel dont le but était d'atteindre le plan de glissement et de le suivre par une galerie de captage, « Ceinturation du plan de glissement ». Ces travaux se révélant trop onéreux furent abandonnés, et la galerie s'écroula. Les difficultés persistaient. Si l'ingénieur peut, en effet, calculer la pression à laquelle une aile de barrage peut résister, il ne peut évaluer qu'approximativement la pression qu'exerce une berge en mouvement sur un point quelconque.

M. de Steiger, ingénieur fédéral en chef des Travaux publics, préconisa un barrage mixte en bois et pierre, barrage élastique en état de subir la pression de la rive droite sans se disloquer. Ce barrage se déplaçait légèrement de la rive droite mouvante sur la rive gauche fixe, cette dernière ayant été probablement évidée. Construit par l'entrepreneur Rochat, ce seul barrage-type nécessita l'emploi de 90 m<sup>3</sup> de bois et donna de très bons résultats.

Le pied des berges étant consolidé, le résultat est à compléter par des plantations de feuillus, ces essences formant facilement des buissons dont les racines retiennent mieux les terres que celles des résineux. Nous recommandons spécialement la verne de montagne, le robinier faux-acacia et les différentes espèces de saules.

(A suivre)

*J. de Kalbermatten.*

## CHRONIQUE

### Confédération

**La main-d'œuvre pour les forêts.** *L'Office de guerre pour l'industrie et le travail* communique :

Le Département fédéral de l'économie publique a introduit, avec effet dès le 2 mars 1944, le service obligatoire du travail pour assurer l'abatage, le façonnage et le transport du bois. Cette décision permettra d'assurer l'exécution des coupes de bois, qui continuent à dépasser la

possibilité normale. L'ordonnance a principalement pour but d'empêcher la main-d'œuvre qualifiée d'abandonner le métier pour d'autres branches de l'économie. Elle donne, en outre, la possibilité de ramener à la forêt, en cas de besoin, les travailleurs qualifiés qui avaient abandonné leur activité avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance.

Les personnes ayant, le 2 mars 1944, une occupation dans l'économie forestière ne peuvent abandonner leur occupation qu'avec l'autorisation expresse de l'office cantonal préposé à l'affectation de la main-d'œuvre. Les travailleurs occupés à titre extraordinaire (c'est-à-dire ceux qui n'étaient occupés ni à titre principal, ni à titre accessoire, à des travaux forestiers), bénéficient d'une allocation de transfert lorsque leur appel au service les oblige à vivre séparés des membres de leur famille avec lesquels ils faisaient ménage commun. Les travailleurs affectés à titre extraordinaire sont assurés contre la maladie et les accidents. En outre, ils bénéficient des mêmes facilités de voyage que les personnes affectées à titre extraordinaire à l'agriculture.

### Cantons.

**Vaud.** *Assemblée annuelle de la Société vaudoise de sylviculture.* La « Vaudoise », comme on a l'habitude de la désigner, a tenu ses assises le samedi 19 février 1944, selon la tradition à la salle Tissot du Palais de Rumine à Lausanne. Malgré le service militaire et la grippe, une centaine de participants sont venus entendre traiter une question on ne peut plus actuelle : « Après les surexplorations ! »

Le président, M. Massy, salue la présence de MM. Porchet, conseiller d'Etat, Petitmermet, inspecteur général des forêts, Schlatter, inspecteur forestier fédéral, Muret, ancien inspecteur cantonal des forêts. La partie administrative étant promptement liquidée, y compris le renouvellement du comité, M. Charles Gut commente, au nom de ce comité, neuf thèses dont le texte est répandu dans la salle sous forme de feuilles multigraphiées. Ces thèses ont trait au volume des surexplorations et au danger qu'elles comportent, aux mesures que nous pouvons prendre aujourd'hui déjà pour ménager notre capital-bois, aux moyens cultureaux à appliquer après la guerre, à la normalisation des bois, au débitage, au débardage, au développement de l'industrie du bois, à la formation professionnelle des bûcherons et des gardes, au problème social. Les propositions émises sont si nombreuses qu'il est impossible de les citer. La discussion même a été limitée à quelques remarques complétant l'exposé.

Pour résumer en une phrase l'idée centrale de la conférence, disons que le rendement futur de nos forêts dépend du capital-bois que nous pourrons conserver. Notre forêt est déjà partiellement en jachère, puisqu'elle ne dispose pas d'un matériel optimum à l'hectare. Si nous diminuons encore ce capital, le proche avenir sera bien maigre de promesses.

Il est inutile de développer plus en détail ici ces diverses thèses, puisqu'elles seront publiées dans le « Journal forestier » et commentées au cours de divers articles.

Gut.

**Vaud.** *Association forestière vaudoise; rapport sur son activité en 1942/1943.* — Ce rapport sur le dernier exercice a été publié à la fin de décembre 1943. Il relate l'activité de l'assemblée générale de l'Association — qui a eu lieu deux fois durant l'exercice écoulé —, du conseil d'administration et du comité de direction.

A la fin de l'exercice, l'Association comptait les membres suivants : l'Etat de Vaud, 205 communes et bourgeoisies et 71 propriétaires de forêts privées, possédant ensemble 58.514 ha. boisés et dont la possibilité annuelle est de 202.986 m<sup>3</sup>.

Le rapport nous apprend que, pendant les trois premières années de guerre, les surexplorations ont permis d'approvisionner abondamment l'industrie vaudoise du bois en bois d'œuvre de résineux. Alors que les prescriptions fédérales limitent les volumes, devant être mis à la disposition des scieries pendant la guerre, aux quantités qu'elles utilisaient pendant les dernières années d'avant-guerre, les volumes exploités ont permis de tenir davantage compte des possibilités de production et de l'importance économique des différentes scieries vaudoises. Les volumes qui leur furent attribués, de 1940 à 1942, ont ainsi dépassé de 35 % ceux qu'elles utilisaient avant la guerre.

Pendant le dernier exercice, le mouvement général des comptes de l'Association atteignit 30.080.407 fr., dépassant ainsi celui de tous les exercices précédents. Le Fonds de garantie a été alimenté par les versements statutaires s'élevant à 20.440 fr. Il atteignit, le 31 juillet 1943, la somme de 169.840 fr.

L'Association ayant renoncé pendant la guerre, au profit de l'Office cantonal du bois, à percevoir la plupart des courtages prévus dans ses statuts, les recettes perçues de ce chef n'atteignirent que 26.374 fr. Les dépenses non couvertes par les recettes régulières de l'Association ont été compensées par un versement de l'« Office cantonal du bois », de 95.664 fr., qui couvre ainsi les dépenses de l'Association provoquées par l'économie de guerre.

L'intéressant rapport sur l'activité multiple de la très utile Association — dans le détail duquel nous n'avons pu entrer, faute de place — est signé de MM. *Ch. Gonet*, directeur, et *G. Reymond*, président du comité de direction.

H. B.

**Berne.** Le Conseil d'Etat a promulgué, dernièrement, un décret apportant quelques modifications dans l'organisation du service forestier; il contient en particulier les dispositions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Le décret du 20 septembre 1935, concernant l'expédition des affaires de l'arrondissement X (Langenthal), est supprimé.
- 2<sup>o</sup> En modification aux dispositions de l'ordonnance du 2 décembre 1905, sur l'organisation du service forestier dans le canton de

Berne, il fut décidé de rattacher à l'arrondissement X: Langenthal, puis les districts de Aarwangen et Wangen, inclusivement les communes de Eriswil, Huttwil, Dürrenroth, Wyssachen et Walterswil, du district de Trachselwald.

A la suite de ces modifications, l'arrondissement VI (Emmental) comprend les districts de Trachselwald et Signau, à l'exception des communes de Eriswil, Huttwil, Dürrenroth, Wyssachen, Walterswil et Röthenbach.

3<sup>o</sup> L'arrondissement X, Langenthal, sera administré par un inspecteur forestier d'arrondissement.

— Monsieur *Fritz von Erlach*, conservateur des forêts du Mittelland, sera mis à la retraite au printemps 1944. Le Conseil d'Etat a choisi son successeur en la personne de Monsieur *Franz Fankhauser*, ci-devant inspecteur forestier d'arrondissement à Berne.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

*H. Burger. Annales de l'Institut fédéral de recherches forestières.* Tome XXIII; fascicule I. Librairie Beer & C<sup>ie</sup>, Zurich 1943.

Des quatre travaux présentés dans ce dernier fascicule des Annales, trois émanent de l'Institut de recherches forestières lui-même; il se rapportent à l'étude de facteurs sociologiques ou climatiques en rapport étroit avec la forêt. Le quatrième est l'œuvre de M. le professeur H. Knuchel, et nous apporte les conclusions d'essais pratiques de dessiccation entrepris en 1937.

*I. H. Etter. Etudes sociologiques et pédologiques dans les forêts suisses de feuillus.* Comme l'auteur nous le dit lui-même, le point de départ de cette étude fut un travail de concours, présenté à l'Ecole forestière en 1935. A partir de ce moment, M. Etter a poursuivi ses investigations, les étendant à toute la partie du Plateau suisse qui borde le Jura, et à certaines parties de cette chaîne elle-même. Il s'est donné comme tâche d'étudier spécialement les reliquats des chênaies naturelles qui, autrefois, devaient couvrir la majorité de ces terrains, chênaies réduites aujourd'hui à bien peu de chose.

Dans une première partie, de caractère plus général, l'auteur expose les lignes directrices et quelques principes de cette nouvelle branche de la botanique : la *sociologie végétale*. Science inconnue il y a une vingtaine d'années, la sociologie — comme aussi la pédologie — fait tous les jours de très gros progrès. Elle a pour but l'étude et, en fin de compte, la restauration de la forêt naturelle, seule forme du peuplement susceptible de donner en permanence un rendement maximum. Pour toutes les autres formes du boisé, un rendement supérieur ne s'obtient que grâce à une dégradation du sol et ne saurait, par conséquent, durer longtemps.

M. Etter étudie plus spécialement ensuite l'association *Querceto-Carpinetum*, la forêt mélangée de chêne et de charme, et les sous-associations principales qui en découlent. Pour chacune de ces forêts, il établit une liste